



Vous êtes une nouvelle équipe de football et souhaitez vous inscrire au Championnat FSGT

1^{ère} Etape : Se constituer en association sportive loi 1901.

Démarche à effectuer auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine. Possibilité de faire la création en ligne sur le site : [ici](#)

Accompagnement possible pour effectuer cette démarche en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessous.

2^{ème} étape : Inscrire son équipe

Remplir les dossiers d'affiliation à la FSGT et d'engagement à l'activité choisie. Formulaires à retirer au Comité et à retourner accompagnés du règlement.

3^{ème} étape : L'entretien

Entretien obligatoire pour toute nouvelle équipe pour faire connaissance et échanger sur les spécificités du football FSGT.

4^{ème} étape : Licencier ses adhérents

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, délégué, etc. participant aux compétitions doit être titulaire de la licence omnisports FSGT.

Pour cela un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive de l'activité concernée est obligatoire pour la délivrance d'une première licence sportive.

Autorisation

Un adhérent a la possibilité de pratiquer toutes les activités organisées par la FSGT avec sa licence. Dans le cas où une activité n'est pas organisée dans son club, il a la possibilité d'aller la pratiquer dans un autre club FSGT en se procurant un carton « autorisation » auprès de son Comité.

Mutation

Un joueur peut changer de club une fois dans la saison. La démarche est gratuite et doit être effectuée auprès de son Comité.

FSGT 92
161 rue des Renouillers
92700 Colombes

Tel : 01.47.21.52.14
@ : fsgt@fsgt92.org



FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AFFILIATION

A ADRESSER DIRECTEMENT A VOTRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL FSGT

SAISON 2021-2022

CATÉGORIE 1

TARIF : 71,32 €

TYPE D'AFFILIATION : ☐ **SAISON SPORTIVE** (Du 01/09/2021 au 31/08/2022)

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

TITRE EXACT DE L'ASSOCIATION OU DU GROUPEMENT SPORTIF (en toutes lettres et en majuscules) :

SIGLE :

N° DECLARATION EN PREFECTURE :

DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL :

N° D'AGREMENT SPORT :

N° D'AGREMENT JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SITE INTERNET :

NATURE DE L'ASSOCIATION : TYPE DE L'ASSOCIATION :

ACTIVITES PRATIQUEES EN FSGT (Veuillez préciser au moins une activité)

Si vous voulez inscrire plus de 2 activités, utilisez le formulaire supplémentaire « activités pratiquées » joint.
Et, si besoin, demandez d'autres formulaires à votre comité départemental FSGT.

ACTIVITE 1 :

Responsable de l'activité (Cette personne est obligatoirement licenciée à la FSGT)

Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier

N° DE LICENCE : (à renseigner en cas de renouvellement de licence)

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

ACTIVITE 2 :

Responsable de l'activité (Cette personne est obligatoirement licenciée à la FSGT)

Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier

N° DE LICENCE : (à renseigner en cas de renouvellement de licence)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

INFORMATIONS SUR LE-LA CORRESPONDANT-E DE L'ASSOCIATION AUPRÈS DE LA FSGT (Cette personne est obligatoirement licenciée à la FSGT)

N° DE LICENCE : (à renseigner en cas de renouvellement de licence)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PROF. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ASSURANCE :

Voir document relatif au contrat

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

INFORMATIONS SUR LE-LA PRÉSIDENT-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Président-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher la case ☐

Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PROF. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

INFORMATIONS SUR LE-LA TRESORIER-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Trésorier-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher la case ☐

Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes

NOM :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE DOMICILE :		TÉLÉPHONE PROF. :	
TÉLÉPHONE PORTABLE :			
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :			



ABONNEMENT ASSOCIATIF A LA REVUE SPA

Veuillez sélectionner votre choix :

Adresse e-mail pour recevoir l'abonnement numérique :

Pour l'envoi papier, veuillez sélectionner votre choix :

NOM :		PRÉNOM :	
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	

Pour des abonnements supplémentaires à un tarif « spécial clubs » (20 € puis 18 €), connectez-vous à votre espace dédié et aller sur intranet.fsgt.org ou prenez contact avec votre comité départemental FSGT

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à l'affiliation de votre association/club à la FSGT.

Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion administrative, le suivi et l'amélioration de la relation entre la fédération, les clubs et comités FSGT. Ces données pourront également être utilisées par les services internes à des fins de communication sur nos activités et nos actions.

En application de la réglementation en vigueur, votre association/club et les personnes directement concernées par ce formulaire d'affiliation, disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : **contact.dpo@fsgt.org**

Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

LISTE DES 3 PREMIÈRES PERSONNES À LICENCIER À LA FSGT
(CONDITION OBLIGATOIRE POUR VALIDER L’AFFILIATION)

1. N° DE LICENCE : **(à renseigner en cas de renouvellement de licence)**

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PROF. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ASSURANCE : **Voir document relatif au contrat**

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

2. N° DE LICENCE : **(à renseigner en cas de renouvellement de licence)**

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PROF. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ASSURANCE : **Voir document relatif au contrat**

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

3. N° DE LICENCE : **(à renseigner en cas de renouvellement de licence)**

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PROF. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ASSURANCE : **Voir document relatif au contrat**

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

Fait à

Le

**Cachet et signature précédée
de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES CLUBS

La présente demande d'affiliation ou de réaffiliation implique de la part de club, l'**adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la fsgt** (documents téléchargeables sur le site www.fsgt.org, dont, l'**obligation pour le club de la prise d'au moins trois licences** (article 16, alinéa 1.3 du Règlement intérieur FSGT).

1. CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE :

Pour les PRATIQUANT-ES MAJEUR-ES (18 ans et +) :

Pour la délivrance de la 1ère licence, un certificat médical daté de moins d'un (1) an est nécessaire.

Pour le renouvellement de la licence, un **“Questionnaire de santé”** devra être rempli et une **attestation** devra être renseignée et signée par le-la pratiquant-e. Et, en cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du “questionnaire de santé”, la présentation **d'un certificat médical daté de moins de six (6) mois sera nécessaire**. Le certificat médical et / ou l'attestation sont à conserver par le club (ou du moins une photocopie certifiée conforme). Celui-Celle-ci vous sera demandé.e en cas d'accident et / ou de litige.

Pour les PRATIQUANT-ES MINEUR-ES (17 ans révolus) :

Le **Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021** dispense les mineur.es de la présentation du certificat médical pour la pratique sportive, sauf pour les activités à contraintes particulières (Cf. article L.231-2-3 du code du sport). Désormais pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement ou en vue de l'inscription à une compétition sportive, la.le. sportive.sportif mineur.e et la ou les personne.s exerçant l'autorité parentale doivent au préalable renseigner conjointement un **“Questionnaire de santé”** (Arrêté du 7 mai 2021).

Le questionnaire de santé est remis par le club. Il est aussi téléchargeable sur le site www.fsgt.org.

En cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé, la présentation **d'un certificat médical daté de moins de six (6) mois** sera nécessaire. En cas de réponse « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, une attestation devra être renseignée et signée par la personne exerçant l'autorité parentale sur le-la mineur.e.

Le questionnaire de santé est à conserver par le-la pratiquant-e mineur-e et l'attestation et l'éventuel certificat médical (ou du moins une photocopie certifiée conforme) sont à remettre au club qui devra le conserver.

2. OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE D'ASSURANCES :

Conformément aux dispositions du code du sport et à l'article 18 du Règlement intérieur FSGT :

Les dirigeant-e-s des clubs ou des groupements sportifs sont tenus d'informer expressément chaque adhérent-e de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il-elle peut être exposé-e du fait de sa pratique sportive. En la matière, et conformément aux dispositions légales, la FSGT propose un contrat d'assurance, souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS). L'adhérent-e a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.

Les dirigeant-e-s des clubs ou des groupements sportifs doivent faire signer la **“Fiche signalétique adhérent-e”** par chaque licencié-e (ou par le-la représentant-e légal-e pour les mineur.es).

Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT. Elle atteste que le-la licencié-e a pris connaissance du formulaire MDS / FSGT, remis par le club relatif aux dispositions et garanties proposées avec l'assurance de base Individuelle Accident et l'assurance complémentaire Sportmut FSGT et atteste du choix expressément formulé par le-la licencié-e en la matière. Après sa signature par le-la licencié-e, la **“Fiche signalétique adhérent-e”** est à conserver obligatoirement par le club.

3. CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS DES CLUBS :

Le Décret n° 2021-379 du 31 mars 2021 précise que les personnes licenciées à une ou plusieurs fédérations sont soumises aux dispositions des articles L.212-9 (relatif aux éducateurs-animateurs sportifs) et L.322-1 du code du sport (relatif aux dirigeants-responsables de clubs) et feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.

Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquant-es licenciées soumises à cette obligation d'honorabilité. **Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par le contrôle d'honorabilité, selon des modalités fixées par chaque fédération.** Cette indication se fera avec l'accord préalable de l'adhérent.e licencié.e. **En cas de refus de ce dernier, l'adhérent.e pourra obtenir sa licence, mais devra renoncer expressément à ses fonctions (dirigeant et/ou encadrant).**

(*) Ce document est à conserver par le club

ATTESTATION 2021 / 2022 *

Je soussigné-e (Nom et Prénom.s),

en ma qualité de représentant-e légal-e du club dénommé :

reconnais être expressément informé par la FSGT des dispositions légales en vigueur, et notamment le document "Informations importantes aux responsables des clubs" qui m'a été remis par la FSGT.

Par la présente, j'atteste sur l'honneur que chaque membre du club pour lequel sera requise une licence FSGT (1^{ère} licence ou renouvellement) pour la saison sportive 2021-2022 ou pour l'année civile 2022 :

1. **Chaque adhérent-e majeur-e sera en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive ou, en cas de renouvellement de licence, de l'attestation renseignée et signée par l'adhérent-e.**

Chaque adhérent-es mineur-e remettra au club une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale certifiant avoir répondu « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé. En cas de réponse « Oui » à au moins une des rubriques du "Questionnaire de santé", il.elle remettra au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive daté de moins de 6 mois.

2. **À chaque adhérent-e (ou à sa.son représentant-e légal-e pour les mineur-es), souhaitant ou pas souscrire à l'assurance Individuelle Accident (IA) ou/et à l'assurance complémentaire Sportmut proposées, le club remettra le dépliant d'information réalisé par la FSGT et la Mutuelle des Sportifs (MDS).**

Le dépliant informe les adhérent.es des garanties relatives à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT (conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la FSGT).

3. **Chaque adhérent-e (ou sa.son représentant-e légal-e pour les mineur-es), signera la "Fiche signalétique adhérent-e" de la partie supérieure du formulaire de licence FSGT qui précise le choix de l'adhérent-e de souscrire ou pas à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT. Cette fiche signalétique sera à conserver obligatoirement par le club.**

4. **Le club appliquera les dispositions relatives au contrôle de l'honorabilité des bénévoles et salariés prévues par le Décret 2021-379 du 31 mars 2021. A cet effet, il indiquera à la FSGT les données relatives aux personnes requérant la licence FSGT et exerçant des fonctions de dirigeant-responsable ou d'éducateur-animateur d'activités au sein du club.**

5. **Le club appliquera les dispositions relatives à la loi RGPD (règlement n°2016/679) sur la protection des données à caractère personnel de ses adhérent.e.s. A ce titre, il s'assurera de recueillir le consentement explicite de la personne requérante de la licence FSGT et l'informera des finalités de traitement des données recueillies.**

Fait à

le

Signature du/de la représentant-e légal-e statutaire du club
(Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Cachet du club



TARIFS COTISATIONS 2021-2022

ADHESIONS OMNISPORTS ANNUELLES	Cotisations	Assurance "Individuelle Accident" (facultative)	Total avec Assurance
Licence ADULTE : 18 ans et + <i>Adulte né en 2002 et avant</i>	33,00 €	3,00 €	36,00 €
Licence JEUNE : 13 à 17 ans <i>Jeune né entre 2003 et 2007</i>	26,70 €		29,70 €
Licence ENFANT : 0 à 12 ans <i>Enfant né en 2008 et après</i>	17,10 €		20,10 €

CARTES ACCUEIL ET DECOUVERTE (assurance comprise)	
Carte 4 mois enfant : 0 à 12 ans (Né en 2008 et après)	10,55 €
Carte 4 mois jeune : 13 à 17 ans (Né entre 2003 et 2007)	14,45 €
Carte 4 mois adulte : 18 ans et + (Né en 2002 et avant)	17,15 €
Carte Initiative Populaire (CIP) Carte valable de 1 à 3 jours consécutifs Elle ne peut être utilisée que 3 fois au cours d'une saison par un même pratiquant	2,85 €

Carte Soutien FSGT-non pratiquant (sans assurance) Pour les adhérents ne pratiquant pas d'activité sportive et qui souhaitent soutenir le projet associatif FSGT	10,85 €
--	---------

AFFILIATIONS

L'affiliation est annuelle (saison sportive ou année civile) . Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être **accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum**. La catégorie d'affiliation est fixée dans la relation entre le Comité FSGT et l'Association

Catégories d'affiliations	Avec son affiliation chaque association bénéficie : d'une Assurance Responsabilité Civile d'une Protection juridique et d'un abonnement associatif à la revue "Sport et Plein Air"	Tarifs
Catégorie 1 Petite association, en création, peu structurée, 1ère année...		71,32 €
Catégorie 2 Association structurée, participant régulièrement aux activités proposées par la FSGT		136,17 €
Catégorie 3 Association omnisports locale ou d'entreprise		415,04 €
Catégorie 4 (saisonnière 6 mois) Association participant aux activités saisonnières proposées par la FSGT		45,25 €

FRAIS D'ENVOI

si vous souhaitez recevoir vos licences par courrier

Frais envoi licences (1)	1,70 €
Frais envoi licences (2-4)	2,55 €
Frais envoi licences (5-12)	4,25 €
Frais envoi licences (13-23)	5,75 €
Frais envoi licences (24-49)	7,25 €
Frais envoi licences (50 et +)	9,00 €

Nom de l'association (1) :

Numéro d'affiliation * :

Nom de l'équipe (1) :

* A renseigner uniquement si l'association est déjà affiliée à la FSGT

CORRESPONDANTS DE L'ÉQUIPE

Nom et prénom du Correspondant n°1 (1)	Tél. (1)		
E-mail (1)			
Adresse postale du correspondant n°1 qui recevra les informations (donnée confidentielle)			
Nom et prénom du Correspondant n°2 (1)	Tél. (1)		
E-mail (1)			

JEUX DE MAILLOTS (couleur dominante)

Couleur des maillots – 1° jeu	Couleur des maillots – 2° jeu

INFO TERRAIN DE FOOTBALL

☐ Mon équipe dispose d'un terrain pour jouer les matchs

Nom du stade			
Adresse du stade			
Surface	☐ Synthétique	☐ Stabilisé	☐ Pelouse
Jour et créneau horaire			
Créneau en alternance ?	☐ OUI		☐ NON
Nom du club partageant le créneau en alternance avec mon équipe			
Indiquer sa fédération sportive			

☐ Mon équipe ne dispose pas de terrain pour jouer les matchs

Avez-vous fait une demande ?

☐ NON ☐ OUI

Un calendrier de la saison qui change, pourquoi ?

- Construire un calendrier et des modalités d'engagement apportant le plus de garanties possibles aux clubs et aux joueurs et anticiper d'éventuels « stop and go » liés à la résurgence possible de la crise sanitaire.
- Prévoir plus de temps au début de saison que d'habitude afin de permettre à un maximum d'équipe de se préparer et de retrouver une dynamique associative.
- Prévoir plusieurs phases dans la saison afin de permettre l'annulation d'une partie le cas échéant, y compris d'adapter les contributions financières et d'engagements en fonction de ces phases. Seuls les engagements d'une phase commencée seront dus.
- Prévoir des montées et descentes pendant la saison afin de reconstituer des groupes de niveaux cohérents à l'horizon 2022/2023.

En appui sur ces principes, le calendrier de la saison prochaine est découpé ainsi :

FOOTBALL A 11 ADULTES (17 ANS et +)

1^{er} phase : Challenges et brassage de coupes : du 24 septembre au 25 octobre

5 dates réservées à la reprise sous forme de challenge qualificatif pour les coupes :

- Classement par moments de pratique
- Classement par Comité départemental
- Classement pour les coupes (Nationale, régionale et départementale)

Pour être classée, une équipe doit avoir joué au moins 3 matchs.

Challenge Adultes (+17 ans) joueurs nés avant le 30 juin 2005	Choisir votre moment de pratique : 	les rencontres débutent généralement : Le soir 19h00 et 21h00 Le matin entre 9h00 et 11h00 L'après midi entre 13h et 17h30
---	--	---

2^{ème} phase : le championnat – 5 novembre au 13 juin

Championnat organisé en deux phases de matchs allers. A l'issue de chaque phase des montées et descentes seront appliquées. Les groupes de la première phase sont composés à partir des groupes prévus en 2020/2021.

Championnat Adultes (+17 ans) joueurs nés avant le 30 juin 2005		les rencontres débutent généralement : Le soir 19h00 et 21h00 Le matin entre 9h00 et 11h00 L'après midi entre 13h et 17h30
---	----------------------	---

FOOTBALL A 11 VÉTÉRANS (+33 et +45 ANS) – 5 novembre au 13 juin

Championnat organisé en deux phases de matchs allers. A l'issue de chaque phase des montées et descentes seront appliquées. Les groupes de la première phase sont composés à partir des groupes prévus en 2020/2021.

Championnat vétérans + 33 ans		Réservé aux joueurs de + 33 ans
Championnat Super vétérans + 45 ans		Réservé aux joueurs de + 45 ans

En Île de France la FSGT vous propose également de pratiquer en championnat
Le FOOT A 7 => du lundi au vendredi soir et le samedi matin (+17 ans et + 30ans)
Le FOOT en SALLE ADULTES => mardi soir (FSGT 94) ou dimanche matin (FSGT 75)
Le FOOT en SALLE JEUNES => samedi après-midi (FSGT 75)
Le WALKING FOOT => forme adaptée du foot pour les + 50 ans
Plus d'information FSGT 75 : 01.40.35.18.49 – foot@fsgt75.org

TARIFS

Compléter avec les éléments financiers correspondants à vos choix d'engagement :

DESIGNATIONS	TARIFS	NOMBRES	TOTAL
Engagement au Challenge/Coupes	75,00 €		
Engagement championnat *	320,00 €		
Participation location terrain **	Voir son Comité		
Total :			

* Certains comités ont un tarif d'engagement dégressif en fonction du nombre d'équipes engagées

** Les tarifs de participation aux frais de location des installations varient en fonction des comités départementaux.

OBSERVATIONS / REMARQUES

(1) Rayer et indiquer les modifications en rouge

LA CHARTE DU FAIR-PLAY

De la Commission Inter-départementale de football et de ses clubs

Je m'engage, avec mon Club, à suivre l'éthique sportive chère à la FSGT, faite de respect des autres et de convivialité.

Je m'engage à informer les adhérents de mon club de toutes les initiatives prises par la FSGT en faveur d'un sport "propre" et à contribuer avec elle à leurs réalisations.

Je m'engage à mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des épreuves sportives, à savoir :

- **Contact avant les rencontres avec l'équipe adverse**
- **Respect des horaires**
- **Respect des règlements**
- **Respect des partenaires**
- **Respect des adversaires**
- **Respect des arbitres**
- **Respect des dirigeants**
- **Respect des installations sportives et des agents qui y travaillent**

Je soussigné (Nom Prénom) : ,

Président de l'association ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance des différents documents relatifs à l'organisation des compétitions football et des conditions d'affiliation et d'adhésion à la FSGT.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte du Fair-Play et m'engage à œuvrer pour la faire connaître et respecter par l'ensemble des adhérents de mon association.

Fait à, **le**

**Signature du Président ou
du représentant légal de l'association**

Cachet de l'association

**Document d'engagement à retourner
au comité départemental de la FSGT
ou se trouve le siège social de l'association**

Informations relatives à la loi "informatique et libertés" et RGPD :

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour le traitement de votre engagement et le suivi de votre équipe. Elles sont susceptibles d'être communiquées aux autres clubs et sur le site www.footfsgtidf.org, à l'exception de l'adresse postale des correspondants.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles que nous pourrions être amenés à recueillir (Art. 32 de la loi "Informatique et Libertés") Si vous souhaitez exercer ce droit vous pouvez contacter le responsable à l'adresse : postmaster@footfsgtidf.org